

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 9 mars 2020, à 19h30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-ÉDOUARD LAROSE**.

Était absent le conseiller **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

2020-03-091	1	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
2020-03-092	3.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2020
	4	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
2020-03-093	4.1	Appui au projet du Club de ski Bromont au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
2020-03-094	4.2	Appui à la Société canadienne du cancer afin de décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille
2020-03-095	4.3	Appui à la promotion de la semaine du don d'organes et de tissus 2020
2020-03-096	4.4	Participation à la 23e dégustation de pâtés chinois
2020-03-097	4.5	Participation au 29e Brunch-bénéfice annuel d'Oasis santé mentale Granby et région
2020-03-098	4.6	Participation du maire au Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2020

2020-03-099	4.7	Contribution financière à l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi pour l'année 2020
2020-03-100	4.8	Contribution financière au Fonds D'excellence Massey-Vanier (Davignon) inc. et Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund
2020-03-101	4.9	Soutien financier pour l'événement La Marche/La Course Au Diapason
2020-03-102	4.10	Rôle des municipalités en matière de développement économique
2020-03-103	4.11	Motion de félicitations à Monsieur Michel Rouillard
	5	RÈGLEMENTS
A.M.	5.1	Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 1087-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 225 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation et la confection de plan et devis pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie
A.M.	5.2	Avis de motion du règlement numéro 1037-17-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07 (Boulevard de Bromont)
2020-03-104	5.3	Adoption du premier projet de règlement numéro 1037-17-2020, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07 (Boulevard de Bromont)
	5.4	Sujet retiré
	5.5	Sujet retiré
2020-03-105	5.6	Adoption du règlement d'emprunt numéro 1085-2020 décrétant une dépense de 1 860 000 \$ et un emprunt de 1 860 000 \$ pour le projet d'agrandissement du Centre culturel St-John
2020-03-106	5.7	Adoption du règlement numéro 1086-2020 établissant le programme « Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Bromont »
2020-03-107	5.8	Adoption du règlement numéro 1020-02-2020 modifiant le règlement numéro 1020-2015, tel qu'amendé, relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles

	6	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2020-03-108	6.1.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 29 février 2020
2020-03-109	6.1.2	Annulation du financement par le fonds de roulement - exercice financier 2019
2020-03-110	6.1.3	Annulation du financement à même la réserve des eaux - exercice financier 2019
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2020-03-111	6.2.1	Adjudication du contrat de tonte de pelouse dans les parcs, ilots de verdure, espaces verts et autour des édifices publics de la Ville de Bromont pour l'année 2020 (020-TP-I-20)
2020-03-112	6.2.2	Autorisation de signature de l'entente à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont pour le service d'écocentre
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2020-03-113	6.3.1	Adjudication d'un contrat de travaux de drainage rues de Stanstead et de Verchères (AO 010-ST-P-20)
2020-03-114	6.3.2	Adjudication du contrat des travaux de réfection des rues Chapleau et de l'Islet (AO 008-ST-P-20)
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2020-03-115	6.4.1	Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et la FADOQ Adamsville et octroi d'une aide financière pour l'année 2020
2020-03-116	6.4.2	Adoption du plan d'action modifié 2020-2021-2022 de la Politique familiale et des aînés et nomination d'un membre au sein du comité de suivi
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2020-03-117	6.5.1	Adoption du rapport annuel du service de sécurité incendie 2019
2020-03-118	6.5.2	Autorisation d'effectuer des feux d'artifices pour un événement spécial à BME (Défi ski LEUCAN)
2020-03-119	6.5.3	Autorisation de signature d'une modification à l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2020-03-120	6.6.1	Adoption de la politique de gestion documentaire de la Ville de Bromont

2020-03-121	6.6.2	Autorisation de signature et acceptation d'un bail de location de terres agricoles sur le chemin Racine et dans le parc industriel
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	6.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de février 2020
2020-03-122	6.7.2	Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 25 février 2020
2020-03-123	6.7.3	2020-30016 : Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement de 3 mètres dans la bande de protection riveraine d'un milieu humide, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 22, rue Brunelle, lot 4 657 245, zone P3P-03, district Pierre-Laporte
2020-03-124	6.7.4	2020-30017 : Approbation de plans – Demande visant l'aménagement d'une bande renaturalisée au 22, rue Brunelle
2020-03-125	6.7.5	2020-30018 : Approbation de plans – Demande visant la rénovation d'un bâtiment commercial au 754, rue Shefford
2020-03-126	6.7.6	2020-30020 : Approbation de plans – Demande visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 185, rue des Deux-Montagnes
2020-03-127	6.7.7	2020-30022 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 60, rue de la Topaze
2020-03-128	6.7.8	2020-30023 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée incluant un logement d'appoint au 31, chemin de Lotbinière
2020-03-129	6.7.9	2020-30025 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 245, rue de la Couronne
2020-03-130	6.7.10	2020-30026 : Approbation de plans – Demande visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 4, rue Saint-Rémi
2020-03-131	6.7.11	2020-30027 : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial ayant 2 étages au lieu d'un étage maximum et une hauteur de 12 m au lieu de 8 m maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 560, rue Shefford, lot 3 397 001, zone P5-08, district Shefford

2020-03-132	6.7.12	2020-30028 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 30, rue Jones
2020-03-133	6.7.13	2020-30029 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 41, rue de Soulanges
2020-03-134	6.7.14	2020-30030 : Approbation de plans – Demande visant l’agrandissement d’une résidence unifamiliale isolée au 138, rue des Deux-Montagnes
2020-03-135	6.7.15	2020-30031 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 1202, rue Shefford
2020-03-136	6.7.16	2020-30032 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 327, rue de la Côte Est
2020-03-137	6.7.17	2020-30033 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’un garage détaché au 52, rue Brousseau
2020-03-138	6.7.18	2020-30036 : Approbation de plans – Demande visant l’agrandissement d’une résidence unifamiliale isolée au 128, rue de Châteauguay
2020-03-139	6.7.19	2020-30038 : Approbation de plans – Demande visant la rénovation d’un bâtiment commercial au 65, rue de la Rive-Droite - Clinique Bromont
2020-03-140	6.7.20	2020-30039 : Approbation de plans – Demande visant des travaux de remblai et déblai pour la création d’un espace de stationnement et de manutention au 29, chemin de Carrières (lot 3 630 312)
2020-03-141	6.7.21	2020-30040 : Demande de dérogation mineure afin d’autoriser un remblai ayant une hauteur de 1,85 m au lieu de 0,60 m maximum, tel que prévu à l’article 176 (1) du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 29, chemin des Carrières, lot 3 630 312, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte
2020-03-142	6.7.22	2020-30041 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 220, chemin de Missisquoi
2020-03-143	6.7.23	2020-30001 : Suivi de dossier : Approbation de plans – Approbation d’un plan directeur d’aménagement pour une partie du projet Natura, rue Natura, lots 6 037 166, 6 287 682 et 6 037 165
2020-03-144	6.7.24	2020-30042 : Approbation d’un plan directeur d’aménagement visant la construction de 4 résidences multifamiliales de 15 logements au 50, 70, 130 et 150, rue Natura

2020-03-145	6.7.25	2020-30043 : Approbation de plans – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 15, rue du Chevreuil
	6.7.26	Sujet retiré
2020-03-146	6.7.27	Bureau responsable : Politique et plan d’action de l’hôtel de ville de Bromont
	6.7.28	Sujet retiré
	6.7.29	Sujet retiré
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2020-03-147	6.8.1	Demande d’aide financière pour la tenue des événements équestres présentés par l’Association équestre Centaure
2020-03-148	6.8.2	Demande d’aide financière pour la tenue des événements équestres présentés par Horse Trials Inc.
2020-03-149	6.8.3	Soutien financier et logistique aux événements Invitation Bromont, Championnat junior Invitation Graham Cooke, Championnat Féminin Mid-Amateur Canadien et Championnat Amateur Senior Féminin organisés par la Fédération Golf Québec
2020-03-150	6.8.4	Soutien financier et logistique pour l’événement Bromont en Art
2020-03-151	6.8.5	Autorisation et contribution à l’événement cycliste Tour CIBC Charles-Bruneau 2020
2020-03-152	6.8.6	Autorisation et soutien logistique à l’événement Bromont Blues & BBQ 2020
2020-03-153	6.8.7	Soutien logistique et autorisation de pavoiement événementiel au Vieux-Bromont dans le cadre des Épouvantables Bromont
2020-03-154	6.8.8	Soutien à l’événement Défi IBM 2020 5e édition
2020-03-155	6.8.9	Autorisation de passage de la parade du Club de chasse à courre de Montréal
2020-03-156	6.8.10	Autorisation et soutien au Tour du Lac Brome Merrell 2020
2020-03-157	6.8.11	Autorisation de la tenue de l’événement cycliste le Gran Fondo des Cantons-de-l’Est 2020
2020-03-158	6.8.12	Autorisation et soutien logistique à l’événement du Grand Défi de Granby
2020-03-159	6.8.13	Appui à la promotion aux événements PRO AM du Village et au Championnat senior de la PGA du Canada
2020-03-160	6.8.14	Autorisation et soutien logistique à l’événement XTERRA Bromont

2020-03-161	6.8.15	Soutien logistique et appui à la promotion à l'événement Les Ateliers Verts organisé par Les Fleurons du Québec
2020-03-162	6.8.16	Appui à la réalisation du projet de construction du Centre de tennis et de santé Bromont
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2020-03-163	6.9.1	Adoption d'une nouvelle politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité
2020-03-164	6.9.2	Approbation d'une entente de partenariat entre Ville de Bromont et le Centre national de cyclisme de Bromont et octroi d'une aide financière pour la patrouille des sentiers dans le parc des Sommets
2020-03-165	6.9.3	Nomination des représentants au sein du Comité d'entente de gouvernance du Parc des Sommets
2020-03-166	6.9.4	Offre de vente amendée – Vente d'une partie du lot 2 928 587, cadastre du Québec (rue Ronalds)
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
2020-03-167	6.10.1	Création et nomination à un poste de capitaine au support opérationnel, au statut temps partiel, pour le service de sécurité incendie
2020-03-168	6.10.2	Modification d'un statut permanent à temps complet pour celui de permanent à temps partiel et approbation de la lettre d'entente
2020-03-169	6.10.3	Adoption de la grille salariale 2020 des employés stagiaires
2020-03-170	6.10.4	Renouvellement de contrat au poste de directeur général
	7	DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
N.M.	7.1	Dépôt d'une pétition concernant le projet de règlement 1037-16-2020
N.M.	7.2	Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018
N.M.	7.3	Dépôt du plan concerté d'amélioration de la santé et du bien-être de la MRC de Brome-Missisquoi - 2020-2023
N.M.	7.4	Dépôt du compte rendu du Comité consultatif de la famille de Bromont du 12 février 2020
N.M.	7.5	Dépôt du compte rendu du Comité de circulation du 6 février 2020
N.M.	7.6	Dépôt du procès-verbal de la table de concertation du 19 février 2020

	8	AFFAIRES NOUVELLES
2020-03-171	8.1	Ratification d'une transaction et quittance
2020-03-172	8.2	Mesure disciplinaire à un employé municipal, matricule #0692
2020-03-173	8.3	Mesure disciplinaire pour enquête à un employé municipal, matricule #0320
2020-03-174	8.4	Mesure disciplinaire à un employé municipal, matricule #0320
2020-03-175	8.5	Autorisation de la 4e édition du déjeuner du directeur
A.M.	8.6	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1090-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 970 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 28 boulevard de l'Aéroport pour l'aménagement d'un poste de police
N.M.	9	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
2020-03-176	10	LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-091

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
 APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2020, avec les modifications suivantes :

- Modification du titre du sujet suivant :
 - **6.5.2** Autorisation d'effectuer des feux d'artifices pour un événement spécial à **BME** (Défi ski LEUCAN)
- Report des sujets suivants :
 - **5.4** Adoption du deuxième projet de règlement de zonage numéro 1037-16-2020 modifiant le règlement de zonage 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'ajouter l'usage hébergement expérientiel à la classe d'usage restauration divertissement et hébergement et de modifier la grille de la zone PDA10-04 afin d'y autoriser l'usage d'hébergement expérientiel (Backbone)
 - **5.5** Adoption du deuxième projet de règlement 1039-02-2020 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 1039-2017, tel qu'amendé, visant à assujettir la délivrance d'un permis pour un usage "hébergement expérientiel" au règlement relatif aux

- PIIA dans les zones prioritaires de développement (PDA10 – Backbone)
- **6.7.26** Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour l'opération cadastrale visant à subdiviser les lots 2 930 213 et 2 930 240, projet résidentiel dans le prolongement de la rue des Cerisiers
- **6.7.28** Mise à jour du plan de développement durable – Engagements municipaux pour la période 2020-2025
- **6.7.29** Adoption de la politique d'approvisionnement responsable
- Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :
 - **8.1** Ratification d'une transaction et quittance
 - **8.2** Mesure disciplinaire à un employé municipal, matricule #0692
 - **8.3** Mesure disciplinaire pour enquête à un employé municipal, matricule #0320
 - **8.4** Mesure disciplinaire à un employé municipal, matricule #0320
 - **8.5** Autorisation de la 4^e édition du Déjeuner du Directeur
 - **8.6** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1090-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 970 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 28 boulevard de l'Aéroport pour l'aménagement d'un poste de police

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la première période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

- Sujet 5.4 et 5.5 afin de connaître la raison du report à une autre séance du conseil;
- Sujet 5.1 pour vérifier s'il y a une erreur dans le montant et sujet 6.7.3 pour obtenir des explications supplémentaires.

2020-03-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2020.

ADOPTÉE

2020-03-093

**APPUI AU PROJET DU CLUB DE SKI BROMONT AU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

ATTENDU QUE le Club de ski Bromont est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'entraîner de jeunes skieurs dans le but de leur permettre de participer à des compétitions de ski alpin au niveau provincial et national, mais surtout de les amener au maximum de leur potentiel;

ATTENDU QUE le Club de ski Bromont souhaite développer un centre régional de développement alpin réservé à l'entraînement à même la station de ski de Bromont, montagne d'expériences et de mettre sur pied un programme sport-étude pour une clientèle élargie;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis sur pied son Programme de soutien aux installations sportives et récréatives qui vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE ce projet favorisera l'adoption d'un mode de vie sain et actif chez les jeunes;

ATTENDU la résolution d'appui 2018-02-141 de la Ville de Bromont adoptée le 12 février 2018;

ATTENDU QUE au-delà de la présente résolution, la contribution minimale de la Ville consistera à négocier une entente de services à l'intention des Bromontois et des Bromontoise. Cette entente sera conditionnelle à l'analyse du plan d'affaires, de la confirmation de tous les partenaires financiers du projet et l'obtention de l'approbation du Conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande du Club de ski Bromont auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Que cette résolution d'appui n'engage pas financièrement la Ville de Bromont à ce projet.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Jean-François Bélisle, Directeur et Entraîneur-chef du Club de ski Bromont.

ADOPTÉE

2020-03-094

APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER AFIN DE DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL LE MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55% en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent appuyer la Société canadienne du cancer en déclarant le mois d'avril comme étant le Mois de la jonquille;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2020-03-095

**APPUI À LA PROMOTION DE LA SEMAINE DU DON
D'ORGANES ET DE TISSUS 2020**

ATTENDU QUE Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et que sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, l'organisme coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires et fait la promotion du don d'organes dans la société;

ATTENDU QUE dans sa lettre datée du 2 mars 2020, monsieur Louis Beaulieu, directeur général chez Transplant Québec sollicite l'appui de la Ville dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2020 qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020 afin de promouvoir cette importante cause auprès de la population;

ATTENDU QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus marquera également le lancement des festivités du 50^e anniversaire de Transplant Québec;

ATTENDU QUE l'appui se traduit par le déploiement du drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus et par le biais des outils de communications de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite appuyer et promouvoir la campagne de sensibilisation afin de sensibiliser la population à cette importante cause;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2020 qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020 en hissant le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus et d'en faire la promotion par le biais des outils de communications de la Ville.

D'acheminer une copie de la présente résolution à monsieur Louis Beaulieu, directeur général de Transplant Québec.

ADOPTÉE

2020-03-096

**PARTICIPATION À LA 23E DÉGUSTATION DE PÂTÉS
CHINOIS**

ATTENDU QUE la 23^e Dégustation de pâtés chinois organisée par la Fondation du Centre hospitalier de Granby se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 25 mars 2020;

ATTENDU QUE le coût des billets est de 65 \$ incluant les taxes, par personne;

ATTENDU QUE certains élus souhaitent participer;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de deux (2) billets permettant à des représentants de la Ville de participer à la 23^e Dégustation de pâtés chinois organisée par la Fondation du Centre hospitalier de Granby, laquelle dégustation se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 25 mars 2020, pour un montant total de 130 \$ incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-097

**PARTICIPATION AU 29E BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL
D'OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION**

ATTENDU QUE l'organisme OASIS santé mentale Granby et région organise son 29^e Brunch-bénéfice le dimanche 26 avril 2020 au Pavillon corporatif du Zoo de Granby;

ATTENDU QUE le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale ainsi que leur famille et de créer des services appropriés à leurs besoins;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 100 \$ incluant les taxes, par personne;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour la participation de deux élus au 29^e brunch-bénéfice d'OASIS santé mentale Granby et région, le dimanche 26 avril 2020 au Pavillon corporatif du Zoo de Granby, pour un montant total de 200 \$ incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-098

**PARTICIPATION DU MAIRE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS (FCM) POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE La Fédération canadienne des municipalités (ci-après nommée FCM) représente les intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada dans les divers enjeux liés aux politiques et programmes de compétence fédérale, et ce, afin de renforcer la viabilité économique, environnementale et sociale des municipalités et des collectivités;

ATTENDU QUE le Conseil national d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions du Canada et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réunissent annuellement dans diverses provinces au Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de la Fédération canadienne des municipalités depuis janvier 2000;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal appuient la participation du maire Louis Villeneuve aux réunions du Conseil national d'administration de la FCM afin de représenter la Ville de Bromont auprès de la FCM;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire Louis Villeneuve à participer aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2020.

D'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logements, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation du maire aux réunions du Conseil national d'administration de la FCM, pour un montant n'excédant pas 5000 \$.

ADOPTÉE

2020-03-099

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES
PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE BROME-
MISSISQUOI POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1^{er} alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE l'Association des Personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes à mobilité réduite et que la Ville de Bromont souhaite contribuer à la campagne de financement pour l'accessibilité universelle 2020, en reconduisant le même montant alloué depuis 2016, soit 550 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser un montant de 550 \$ à l'Association des Personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi afin de soutenir leur campagne de financement pour l'accessibilité universelle.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-100

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FONDS D'EXCELLENCE
MASSEY-VANIER (DAVIGNON) INC. ET MASSEY-VANIER
SCHOLARSHIP BURSARY FUND**

ATTENDU QUE la Ville a reçu en janvier 2020, une correspondance provenant de Massey-Vanier Scholarship, Bursary Fund, secteur anglophone de l'école secondaire Massey-Vanier;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont contribue annuellement à la remise de bourses de l'école Massey-Vanier, tant pour le secteur francophone que pour le secteur anglophone, afin de souligner l'effort et la réussite des étudiants;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville de Bromont est remise à des étudiants bromontois;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1^{er} alinéa, de la Loi sur les compétences

municipales (RLRQ, c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De contribuer à la remise de bourses aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2019-2020 et de payer les sommes suivantes aux organismes à but non lucratif à titre de contribution :

- Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone) : 250 \$
- Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) inc. (secteur francophone): 500 \$

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-101

**SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉVÉNEMENT LA
MARCHE/LA COURSE AU DIAPASON**

ATTENDU QUE La Maison Au Diapason a pour mission d'offrir gratuitement des soins palliatifs spécialisés et de l'accompagnement psychologique et spirituel aux personnes en fin de vie et leurs proches dans le respect, la dignité et la compassion;

ATTENDU QUE dans son invitation datée du 13 février 2020, la Maison Au Diapason sollicite un appui financier de 1000 \$ pour l'organisation de la 11^e édition de La Marche/La Course qui aura lieu le 3 mai 2020;

ATTENDU QUE dans la résolution 2020-02-062, le conseil a approuvé la programmation des événements pour l'année 2020, dans laquelle un montant de 4 000 \$ en services a été accordé à La Maison Au Diapason;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1^{er} alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C -47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent soutenir La Maison Au Diapason;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à La Maison Au Diapason pour l'organisation de la 11^e édition de La Marche/La Course qui aura lieu le 3 mai 2020.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-102

RÔLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et tandis que les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

ATTENDU QUE les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

ATTENDU QUE les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

ATTENDU QUE les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

ATTENDU QUE les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander que la ministre du Développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

ADOPTÉE

2020-03-103

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR MICHEL
ROUILLARD**

ATTENDU QUE monsieur Michel Rouillard a reçu la Médaille de l'Assemblée nationale le 31 janvier dernier des mains du député de Chomedey, Guy Ouellette afin de souligner sa contribution exceptionnelle au bénéfice de la communauté au fil des ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal tiennent à féliciter monsieur Rouillard pour cette distinction par l'entremise d'une motion de félicitations;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter M. Michel Rouillard pour la réception de la médaille de l'Assemblée nationale, ainsi que pour sa contribution au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 1087-2020 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 225 000 \$ POUR
L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'ÉLÉVATION ET LA
CONFECTION DE PLAN ET DEVIS POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE**

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Michel Bilodeau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement d'emprunt numéro 1087-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 225 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation et la confection de plan et devis pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

Ce même conseiller dépose le projet intitulé : « Règlement d'emprunt numéro 1087-2020 décrétant une dépense et un

emprunt de 2 225 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation et la confection de plan et devis pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie ».

A.M.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-17-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES USAGES CONDITIONNELS DES ZONES COMMERCIALES PDA3-01, PDA3-04, P6-02 ET P6-07 (BOULEVARD DE BROMONT)

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Pierre Distilio donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 1037-17-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07.

2020-03-104

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-17-2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES USAGES CONDITIONNELS DES ZONES COMMERCIALES PDA3-01, PDA3-04, P6-02 ET P6-07 (BOULEVARD DE BROMONT)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 1037-17-2020 intitulé ; « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-17-2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES USAGES CONDITIONNELS DES ZONES COMMERCIALES PDA3-01, PDA3-04, P6-02 ET P6-07 »;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 1037-2017 le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07 afin de mieux définir et préciser la vocation souhaitée de ces zones;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1037-17-2020, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 ET P6-07 ».

ADOPTÉE

2020-03-105

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1085-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 860 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 860 000 \$ POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ST-JOHN

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020 et que le projet de règlement a aussi été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1085-2020 décrétant une dépense de 1 860 000 \$ et un emprunt de 1 860 000 \$ pour le projet d'agrandissement du Centre culturel St-John.

ADOPTÉE

2020-03-106

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1086-2020 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME « RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BROMONT »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue 3 février 2020, par Michel Bilodeau et que le projet de règlement a également été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1086-2020 établissant le programme « Restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Bromont ».

ADOPTÉE

2020-03-107

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-02-2020
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-2015, TEL
QU'AMENDÉ, RELATIF À LA COLLECTE ET À LA GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le règlement numéro 1020-2015 relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 1er juin 2015;

ATTENDU QUE les lieux de compostage ayant déjà fait l'objet d'une autorisation, devront se plier aux lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage édictées par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) lors d'une demande de modification de l'autorisation;

ATTENDU QUE les matières organiques de la Ville de Bromont sont gérées par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) située à Cowansville;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 février 2020 et qu'un projet du règlement a été présenté et déposé à la même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1020-02-2020 modifiant le règlement numéro 1020-2015, tel qu'amendé, relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2020-03-108

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 29
FÉVRIER 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 29 février 2020, au montant de 2 966 719,46 \$ à payer par le fonds d'administration, la dite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	451 381,78 \$
	361 732,84 \$
Caisse déboursés :	636 354,98 \$
	839 572,93 \$
	184 533,47 \$

Paies versées le :
 13 février 2020 245 357,39 \$
 27 février 2020 247 786,07 \$

TOTAL : 2 966 719,46 \$

Faits saillants :

Chèque	Description des paiements
35130	388 402,00 \$ à MRC Brome-Missisquoi pour la quote-part 2020 – 1 ^{er} versement.
35202	98 821,01 \$ à Garage Desfonds Inc. pour fournitures et équipement de déneigement du camion six roues.
35279	26 475,77 \$ à Ville de Cowansville pour entraide incendie et inscriptions aux sports nautiques.
35299	49 840,00 \$ à l'Université de Montréal pour la contribution financière au projet de recherche de la maladie de Lyme.
S11788	25 989,82 \$ à Atedra Inc. pour campagne publicitaire du service du tourisme.
S11858	74 926,73 \$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles.
S11768	147 708,24 \$ à MRC Haute-Yamaska pour la quote-part de CARTHY et de la maison du tourisme.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-109

ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT - EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-013 relativement au financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Incendies	Remplacement véhicule officiers	33 810,00 \$	31 007,11 \$	(2 802,89) \$	(2 802,89) \$
Travaux publics	Glissière de sécurité Côte-Est	15 000,00 \$	- \$	(15 000,00) \$	
Travaux publics	Matériel pour prêts d'événements	10 000,00 \$	8 892,63 \$	(1 107,37) \$	(16 107,37) \$
Serv. Tech.	Ameublement	25 000,00 \$	20 440,29 \$	(4 559,71) \$	(4 559,71) \$
					(23 469,97) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2019 pour un montant de 23 469,97 \$.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2020-03-110

**ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME LA RÉSERVE
DES EAUX - EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU le financement par la réserve des eaux d'un projet en immobilisations;

ATTENDU QUE le montant du tableau ci-dessous ne sera pas utilisé;

Travaux publics	Aqueduc Technoparc	20 000,00 \$	7 504,57 \$	(12 495,43) \$	(12 495,43) \$
					(12 495,43) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement de la dépense en immobilisation par la réserve des eaux pour l'exercice financier 2019 pour un montant de 12 495,43 \$.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2020-03-111

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE
DANS LES PARCS, ILOTS DE VERDURE, ESPACES VERTS
ET AUTOUR DES ÉDIFICES PUBLICS DE LA VILLE DE
BROMONT POUR L'ANNÉE 2020 (020-TP-I-20)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la tonte de pelouse sur l'ensemble du territoire pour la saison 2020;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) entrepreneurs spécialisés;

- Les Entreprises Fournier inc.
- Éco-Verdure inc.
- Paysagement Brodeur inc.
- Groupe DJ inc.

ATTENDU QU'une (1) seule entreprise a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

- Les Entreprises Fournier inc.: 73 802,46 \$
(montant avec taxes)

ATTENDU QUE la soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre (67 835,25 \$) que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, car le prix proposé accusait un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de tonte de pelouse des parcs et espaces verts de la Ville de Bromont pour la saison estivale 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Entreprises Fournier inc. (9044-1239 QC Inc.) pour la somme de 59 000,00\$ taxes en sus, après entente entre les parties, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-112

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE À
INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI ET LA VILLE DE
BROMONT POUR LE SERVICE D'ÉCOCENTRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire maintenir, pour l'année 2020, le service d'écocentre sur son territoire;

ATTENDU QU'une entente à cet effet devra être signée avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la rédaction de cette entente doit être finalisée;

ATTENDU QUE les services de l'écocentre de Bromont débuteront le 4 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi que les services de l'écocentre de Bromont débuteront le 4 avril 2020.

D'autoriser le Directeur général, Monsieur Éric Sévigny, à finaliser et signer l'entente à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont pour le service d'écocentre sur son territoire.

ADOPTÉE

2020-03-113

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE DRAINAGE RUES DE STANSTEAD ET DE VERCHÈRES (AO 010-ST-P-20)

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer des travaux pour le drainage entre les rues de Stanstead et de Verchères;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c. C-19), pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
T.G.C. inc.	433 939,22\$
G.J. Ménard Aménagement inc.	515 282,45\$
Gestimaction inc.	350 631,21\$
Excavation Désourdy inc.	398 014,94\$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	416 337,70\$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, celle de Gestimaction inc. s'avère la plus basse conforme;

ATTENDU QUE, conformément au règlement de gestion contractuelle 1069-2019, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de drainage entre les rues de Stanstead et de Verchères au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestimaction inc. pour la somme de **304 963,00 \$**, taxes applicables en sus, le tout selon le bordereau de quantités approximatives et du rapport d'analyse des soumissions rédigé par la firme St-Georges Structures et civil.

De nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation de rendement de Gestimaction inc.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-114

**ADJUDICATION DU CONTRAT DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES RUES CHAPLEAU ET DE L'ISLET (AO 008-
ST-P-20)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux travaux de réfection des infrastructures des rues Chapleau et de L'Islet;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c. C-19), pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	1 050 000,00\$
Bertrand Ostiguy inc.	1 108 359,00\$
T.G.C. inc.	1 188 467,26\$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	1 144 961,49\$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, celle de Groupe AllaireGince infrastructures inc. s'avère la plus basse conforme;

ATTENDU QUE, conformément au règlement de gestion contractuelle 1069-2019, ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de réfection des infrastructures des rues Chapleau et de L'Islet au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe AllaireGince infrastructures inc., pour la somme de **913 242,01\$**, taxes applicables en sus, le tout selon le bordereau de quantités approximatives et du rapport d'analyse des soumissions rédigé par la firme St-Georges Structures et civil.

De nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation de rendement de Groupe AllaireGince infrastructures inc.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-115

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FADOQ
ADAMSVILLE ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR
L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la Ville est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le « Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE la FADOQ d'Adamsville adhère à la mission, aux objectifs et aux politiques du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire que sa population bénéficie des activités qui sont offertes par la FADOQ d'Adamsville et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions du SLSCVC;

ATTENDU QUE la FADOQ d'Adamsville est un organisme reconnu de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la FADOQ d'Adamsville encadre de façon autonome ses activités pour les personnes âgées de 50 ans et plus de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder son soutien à la FADOQ d'Adamsville;

ATTENDU QUE la Ville et la FADOQ d'Adamsville se sont entendues pour élaborer une entente de partenariat pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la Ville est favorable à la signature d'une entente de partenariat avec la FADOQ d'Adamsville;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget d'opération 2020 du SLSCVC;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et la FADOQ d'Adamsville pour l'année 2020.

D'octroyer une aide financière de 500 \$ à la FADOQ d'Adamsville pour l'année 2020.

D'octroyer un montant supplémentaire et non prévu au budget d'opération de 500 \$ à la FADOQ d'Adamsville cette année afin que l'organisme puisse réaliser des travaux de peinture du plancher de leur local (changer la résolution le cas échéant).

D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels de la FADOQ d'Adamsville. Les documents imprimés et les communiqués de presse devront être soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications et de la ville intelligente avant impression et/ou diffusion.

D'autoriser la promotion des activités et des événements de l'organisme dans les outils de communication de la Ville.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et signer l'entente de partenariat entre la Ville de Bromont et la FADOQ d'Adamsville et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-116

ADOPTION DU PLAN D'ACTION MODIFIÉ 2020-2021-2022 DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS ET NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

ATTENDU QUE la Ville veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources municipales afin d'offrir aux familles et aux aînés un milieu de vie sain et agréable;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'action de la politique familiale et des aînés (MADA);

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la création d'un comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et des aînés (MADA);

ATTENDU QUE le conseil municipal a nommé des membres représentant les familles et les aînés de Bromont pour le comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et des aînés (MADA);

ATTENDU QU'un siège était laissé vacant au sein du comité de suivi;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Haman, organisatrice communautaire du CIUSSS de l'Estrie CHUS, a l'intérêt de combler le siège laissé vacant;

ATTENDU QUE le comité de suivi a assuré un suivi des actions prévues en 2019 et mis à jour les actions pour les trois prochaines années;

ATTENDU QUE le projet du plan d'action modifié est joint au présent dossier décisionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le plan d'action modifié 2020-2021-2022 de la politique familiale municipale et des aînés de la Ville de Bromont.

De nommer Madame Nathalie Haman, membre du comité de suivi du plan d'action de la politique familiale et des aînés et qu'elle soit responsable du volet communautaire.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à agir comme responsable de la municipalité chargée du suivi de la politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés de la Ville de Bromont.

D'autoriser la directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à finaliser et mettre à jour les informations inscrites dans le texte de la politique familiale municipale et des aînés et du plan d'action.

ADOPTÉE

2020-03-117

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE 2019**

ATTENDU que le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que le rapport annuel 2019 a été achevé par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Bromont;

ATTENDU que la Ville de Bromont a pris connaissance du rapport d'activités annuelles 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport d'activités annuelles 2019 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autoriser sa transmission à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2020-03-118

**AUTORISATION D'EFFECTUER DES FEUX D'ARTIFICES
POUR UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL À BME (DÉFI SKI
LEUCAN)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut autoriser le lancement de feux d'artifice conditionnellement au respect des règles de sécurité et en conformité avec sa réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage ses citoyens corporatifs à créer des événements rassembleurs ayant un impact positif sur la région;

ATTENDU QUE BME se trouve à proximité d'un secteur résidentiel et que cette autorisation s'applique seulement que pour l'événement Défi ski Leucan édition 2020 du 14 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser, conditionnellement à l'obtention des preuves d'assurance nécessaires, l'utilisation de feux d'artifice par des artificiers professionnels lors de l'événement Défi ski Leucan.

ADOPTÉE

2020-03-119

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION À
L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION AVEC
L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'article 56 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S3-4) prévoit notamment que l'École nationale des pompiers peut confier à des établissements d'enseignement, aux services de sécurité incendie ou aux autres organismes offrant de la formation en sécurité incendie le mandat de donner ses cours de formation et ses programmes d'étude;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de Bromont désire maintenir son rôle de gestionnaire de formation et rendre accessible la formation en sécurité incendie pour son personnel, les municipalités et organismes requérant ainsi que pour la population en général;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de Bromont désire modifier l'Annexe A en y ajoutant deux formations agréées par l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU QUE l'entente liant la Ville de Bromont avec l'École nationale des pompiers du Québec fait partie intégrante de la présente résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à finaliser et signer l'entente modifiée avec l'École nationale des pompiers du Québec, pour y ajouter, à l'Annexe A : Matières dangereuses sensibilisation - Hors programme et ONU (officier non urbain) aux formations dispensées par la Ville de Bromont.

D'autoriser Ville de Bromont à payer la cotisation annuelle afférente n'excédant pas 1 000\$ à l'École nationale des pompiers du Québec.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-120

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION
DOCUMENTAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'en vertu de l'art.6 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.10), la Ville de Bromont se doit d'adopter une politique de gestion de ses documents;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique de gestion documentaire permet de définir le cadre de référence utilisé par le personnel pour répondre à ses besoins en matière de preuve, de responsabilité et d'information dans le cadre de ses activités;

ATTENDU QUE la politique de gestion documentaire énonce les intentions et les principes mis en place par la Ville;

ATTENDU QUE les documents visés par cette politique sont les documents générés par les fonctions et activités de la Ville, quels que soient leur support (documents textuels, numériques, audiovisuels, etc.) et leur date;

ATTENDU QUE la politique de gestion documentaire adoptée le 2 novembre 2015 par la résolution 2015-11-579 est désuète et ne reflète plus la réalité de la gestion documentaire actuelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite politique de gestion documentaire de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la Politique de gestion documentaire de la Ville de Bromont, telle que soumise au soutien des présentes.

D'abroger la politique de gestion documentaire adoptée le 2 novembre 2015 par la résolution 2015-11-579.

D'abroger la politique de numérisation adoptée le 1^{er} avril 2019 par la résolution 2019-04-270.

ADOPTÉE

2020-03-121

**AUTORISATION DE SIGNATURE ET ACCEPTATION D'UN
BAIL DE LOCATION DE TERRES AGRICOLES SUR LE
CHEMIN RACINE ET DANS LE PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire de terres agricoles situées sur le chemin Racine et dans le parc industriel de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville loue ces terres pour fins agricoles depuis déjà plusieurs années;

ATTENDU QUE le bail actuel vient à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé par un appel de propositions pour recevoir des offres de location de ces terres pour la prochaine année, soit jusqu'au 31 mars 2021;

ATTENDU QU'une seule offre a été reçue de la part de Monsieur Jean-Claude Hébert avec un loyer mensuel de 1 125\$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du bail à intervenir entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de location des terres agricoles sur le chemin Racine et dans le parc industriel de Monsieur Jean-Claude Hébert au montant de 1125\$ mensuellement pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'au 31 mars 2021.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le bail avec Monsieur Jean-Claude Hébert ainsi que tout document en lien avec ladite location des terres agricoles.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU
MOIS DE FÉVRIER 2020**

2020-03-122

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 25 FÉVRIER
2020**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 25 février 2020.

ADOPTÉE

2020-03-123

**2020-30016 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN
D'AUTORISER UN EMPIÉTEMENT DE 3 MÈTRES DANS LA
BANDE DE PROTECTION RIVERAINE D'UN MILIEU
HUMIDE, MALGRÉ L'INTERDICTION PRÉVUE À L'ARTICLE
209 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017,
AU 22, RUE BRUNELLE, LOT 4 657 245, ZONE P3P-03,
DISTRICT PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE le projet d'entrée est situé près d'un milieu sensible;

ATTENDU QU'afin de préserver les fonctions de la bande riveraine, les ouvrages et les travaux effectués sur celle-ci doivent être contrôlés;

ATTENDU QUE l'entrée proposée peut être réalisée en respectant la réglementation municipale en vigueur en ce qui a trait à l'aménagement d'une bande riveraine de 10 m;

ATTENDU QUE pour l'aménagement de ladite entrée des arbres de petits calibres devront être abattus;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il faudrait sauvegarder l'intégrité des cours d'eau, des bandes riveraines naturelles et des milieux humides afin d'assurer à long terme la sécurité des personnes et des biens, en plus de protéger l'intégrité des écosystèmes;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre un empiétement de 3 mètres dans la bande de protection riveraine d'un milieu humide, malgré l'interdiction prévue article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 22, rue Brunelle, lot 4 657 245, zone P3P-03, district Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2020-03-124

**2020-30017 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE
RENATURALISÉE AU 22, RUE BRUNELLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de zone de plantation daté du 9 décembre 2019, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'aménagement d'une bande renaturalisée au 22, rue Brunelle.

ADOPTÉE

2020-03-125

**2020-30018 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL
AU 754, RUE SHEFFORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents déposés en soutien à la demande, permettant la rénovation d'un bâtiment commercial au 754, rue Shefford.

De suggérer au demandeur de peindre l'avant-toit de la même couleur ou d'une tonalité semblable à celle de la nouvelle toiture métallique.

ADOPTÉE

2020-03-126

**2020-30020 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 185, RUE DES DEUX-
MONTAGNES**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Kevin Migué a.-g., daté du 14 février 2020, le plan de construction préparé par Plans Design, daté de février 2019, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 185, rue des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2020-03-127

**2020-30022 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 60, RUE DE LA TOPAZE**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par Kevin Migué a.-g., daté du 7 février 2020, le plan de construction préparé par Véronique Sauvé, daté du 4 janvier 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 60, rue de la Topaze.

ADOPTÉE

2020-03-128

**2020-30023 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE INCLUANT UN LOGEMENT
D'APPOINT AU 31, CHEMIN DE LOTBINIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Kevin Migué a.-g., daté du 30 janvier 2020, le plan de construction préparé par

Salvatore Moffa designs, daté du 20 janvier 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée incluant un logement d'appoint au 31, chemin de Lotbinière.

ADOPTÉE

2020-03-129

**2020-30025 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 245, RUE DE LA COURONNE**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, l'architecture du bâtiment devrait s'inspirer des types architecturaux dominants de l'aire de paysage (cheminées, ouvertures, symétrie, matériaux, ornementation, saillies, couleur, etc.);

ATTENDU QUE le conseil considère que la résidence projetée ne respecte pas ce critère d'évaluation et que la fenestration en façade avant devrait être revue afin de mieux équilibrer l'architecture;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Daniel Gélinas, a.-g., daté du 6 mars 2019, le plan de construction daté du 4 février 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 245, rue de la Couronne conditionnellement au respect du point suivant :

- Un plan modifié de la fenestration (façade avant du côté gauche) devra être déposé et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme avant l'émission du permis de construction.
- Le plan projet d'implantation préparé par Daniel Gélinas, a.-g., daté du 6 mars 2019 devra être corrigé avant l'émission du permis de construction et montrer la bande riveraine qui est de 10 m, et non 5 m.

ADOPTÉE

2020-03-130

**2020-30026 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 4, RUE SAINT-RÉMI**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par LP architecture + design inc., daté du 12 février 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 4, rue Saint-Rémi.

ADOPTÉE

2020-03-131

2020-30027 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL AYANT 2 ÉTAGES AU LIEU D'UN ÉTAGE MAXIMUM ET UNE HAUTEUR DE 12 M AU LIEU DE 8 M MAXIMUM, TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE L'ANNEXE C DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017 AU 560, RUE SHEFFORD, LOT 3 397 001, ZONE P5-08, DISTRICT SHEFFORD

ATTENDU QUE le conseil considère que la construction de ce bâtiment commercial ayant deux étages ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le conseil considère que pour bien s'intégrer au site, la hauteur du bâtiment en façade principale devrait être limitée à 10 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial ayant 2 étages au lieu d'un étage maximum et une hauteur de 12 m au lieu de 8 m maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 560, rue Shefford, lot 3 397 001, zone P5-08, district Shefford, conditionnellement à ce que la façade principale du bâtiment ait une hauteur maximale de 10 m.

ADOPTÉE

2020-03-132

2020-30028 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 30, RUE JONES

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Daniel Touchette a.-g.,

daté du 10 février 2020, le plan de construction préparé par LP architecture + design inc., daté du 6 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 30, rue Jones.

ADOPTÉE

2020-03-133

**2020-30029 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 41, RUE DE SOULANGES**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Daniel Touchette a.-g., daté du 11 février 2020, le plan de construction préparé par Pro-Fab, daté du 11 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 41, rue de Soulanges.

ADOPTÉE

2020-03-134

**2020-30030 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 138, RUE DES DEUX-
MONTAGNES**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, l'architecture du bâtiment ou de l'agrandissement devrait s'inspirer des types architecturaux dominants de l'aire de paysage (cheminées, ouvertures, symétrie, matériaux, ornementation, saillies, couleur, etc.);

ATTENDU QUE le conseil considère que les travaux de rénovation et d'agrandissement s'intègrent au style architectural en développement dans le secteur;

ATTENDU QUE le conseil s'interroge sur la conformité de la fenestration en vertu du règlement de construction;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction daté du 12 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au

138, rue des Deux-Montagnes conditionnellement au respect du point suivant :

- Des plans finaux, préparés par un technologue ou un architecte et démontrant que la fenestration respecte le règlement de construction, devront être déposés avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE

2020-03-135

**2020-30031 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 1202, RUE SHEFFORD**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Kevin Migué a.-g., daté du 13 février 2020, le plan de construction préparé par Sylvain Bellefleur tech., daté du 7 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1202, rue Shefford.

ADOPTÉE

2020-03-136

**2020-30032 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 327, RUE DE LA CÔTE EST**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par Daniel Touchette a.-g., daté du 11 février 2020, le plan de construction préparé par Luc Plante architecte, daté de février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 327, rue de la Côte Est.

ADOPTÉE

2020-03-137

**2020-30033 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU
52, RUE BROUSSEAU**

ATTENDU QUE le garage s'harmonise à l'architecture du bâtiment principal, tant au niveau des formes et volumes ainsi que des couleurs;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par Kevin Migué a.-g., daté du 13 février 2014, le plan de construction daté du 17 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'un garage détaché au 52, rue Brousseau.

ADOPTÉE

2020-03-138

**2020-30036 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 128, RUE DE CHÂTEAUGUAY**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par Trois_Architecture, daté du 14 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 128, rue de Châteauguay.

ADOPTÉE

2020-03-139

**2020-30038 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL
AU 65, RUE DE LA RIVE-DROITE - CLINIQUE BROMONT**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, le projet devrait prévoir une gestion adéquate des eaux de ruissellement;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par Marie Isabelle Gauthier architecte, daté du 30 janvier 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la rénovation d'un bâtiment commercial au 65, rue de la Rive-Droite – Clinique Bromont, conditionnellement au respect du point suivant :

- Un plan de drainage devra être déposé et approuvé par le directeur des services techniques avant l'émission du permis de construction.

De mentionner au demandeur de prévoir, dans la conception finale du projet, que la mécanique du bâtiment ne soit pas visible de la voie publique et camouflée par des écrans visuels.

ADOPTÉE

2020-03-140

2020-30039 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT DES TRAVAUX DE REMBLAI ET DÉBLAI POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT ET DE MANUTENTION AU 29, CHEMIN DE CARRIÈRES (LOT 3 630 312)

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de localisation daté du 17 février 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant des travaux de remblai et déblai pour la création d'un espace de stationnement et de manutention au 29, chemin de Carrières (lot 3 630 312).

ADOPTÉE

2020-03-141

2020-30040 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER UN REMBLAI AYANT UNE HAUTEUR DE 1,85 M AU LIEU DE 0,60 M MAXIMUM, TEL QUE PRÉVU À L'ARTICLE 176 (1) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017 AU 29, CHEMIN DES CARRIÈRES, LOT 3 630 312, ZONE PDA1-04, DISTRICT PIERRE-LAPORTE

ATTENDU QUE l'application de cette norme cause un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande visant à permettre un remblai ayant une hauteur de 1,85 m au lieu de 0,60 m maximum, tel que prévu à l'article 176 (1) du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 29, chemin des Carrières, lot 3 630 312, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2020-03-142

**2020-30041 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 220, CHEMIN DE MISSISQUOI**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation et le plan de construction préparés par Marie Isabelle Gauthier, architecte, daté du 13 février 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 220, chemin de Missisquoi.

ADOPTÉE

2020-03-143

**2020-30001 : SUIVI DE DOSSIER : APPROBATION DE
PLANS – APPROBATION D'UN PLAN DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT POUR UNE PARTIE DU PROJET
NATURA, RUE NATURA, LOTS 6 037 166, 6 287 682 ET 6
037 165**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'un sentier devrait être aménagé au bout du cul-de-sac de la rue de la Topaze pour éventuellement communiquer avec le développement prévu à l'est du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan directeur d'aménagement préparé par Luc Bougie urbaniste, daté du 17 février 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'aménagement d'une partie du projet Natura, rue Natura, lots 6 037 166, 6 287 682 et 6 037 165, conditionnellement à ce que la servitude de 6 m au bout de la rue de la Topaze soit remplacée par une bande de terrain de 6 m, qui serait

transférée à la Ville, dans le but d'y aménager un sentier et pour boucler les infrastructures d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE

2020-03-144

**2020-30042 : APPROBATION D'UN PLAN DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT VISANT LA CONSTRUCTION DE 4
RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES DE 15 LOGEMENTS AU
50, 70, 130 ET 150, RUE NATURA**

ATTENDU QUE la forme des bâtiments (structure, superficie d'implantation, hauteur, nombre d'étages, largeur, type de toiture, etc.) respecte les bâtiments dominants de l'aire de paysage, tout en s'intégrant harmonieusement à ceux du voisinage immédiat;

ATTENDU QUE le conseil considère que le plan d'aménagement paysager devrait être revu et bonifié en choisissant des espèces indigènes que l'on retrouve naturellement dans le secteur et en accordant une plus grande importance aux conifères;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans projets d'implantation, préparés par Daniel Touchette, a.-g., datés du 14 février 2020, le plan de construction préliminaire, préparé par J. Dagenais Architecte + Associés, daté du 12 février 2020, permettant la construction de 4 résidences multifamiliales de 15 logements au 50, 70, 130 et 150, rue Natura, conditionnellement à ce que des plans d'aménagement paysager modifiés soient déposés et approuvés par le directeur de l'urbanisme avant l'émission des permis de construction.

ADOPTÉE

2020-03-145

**2020-30043 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 15, RUE DU CHEVREUIL**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par Kevin Migué a.-g., daté du 19 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 15, rue du Chevreuil.

ADOPTÉE

2020-03-146

**BUREAU RESPONSABLE : POLITIQUE ET PLAN D'ACTION
DE L'HÔTEL DE VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans une démarche de développement durable en adoptant en 2012 son Plan de développement durable;

ATTENDU QUE la Politique et plan d'action pour un bureau responsable s'inscrivent dans la première grande orientation du PDD, soit « Bâtir ensemble une économie dynamique et responsable »;

ATTENDU QUE la Politique répond en partie à la première action de cette orientation, soit « Adopter une politique d'achat responsable et de former les employés municipaux au développement durable »;

ATTENDU QUE le but principal de la Politique est d'énoncer les orientations spécifiquement élaborées selon le contexte de l'hôtel de ville de Bromont, ainsi que de fixer ses objectifs avec des cibles précises qui guideront le Bureau dans ses démarches d'implantation d'un bureau responsable;

ATTENDU QUE la politique du bureau responsable sera appliquée et interprétée en concordance avec le règlement numéro 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont, le règlement numéro 945-2008 et ses amendements déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, le Plan de développement durable (PDD) et la Politique d'approvisionnement responsable (PAR);

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la Politique et le plan d'action pour un bureau responsable.

ADOPTÉE

2020-03-147

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES
ÉVÉNEMENTS ÉQUESTRES PRÉSENTÉS PAR
L'ASSOCIATION ÉQUESTRE CENTAURE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux équestres du Québec;

ATTENDU QUE les événements Printanier Bromont et la Classique Bronze se déroulent du 1^{er} au 3 mai;

ATTENDU QUE l'événement National Bromont se déroule du 13 au 17 mai;

ATTENDU QUE l'événement Knowlton Pony Club se déroule du 19 au 21 juin;

ATTENDU QUE l'événement International d'attelage Bromont se déroule du 25 au 28 juin;

ATTENDU QUE l'événement International Bromont se déroule du 22 au 26 juillet et du 29 juillet au 2 août;

ATTENDU QUE l'événement Concours d'été de Bromont se déroule du 21 au 23 août;

ATTENDU QUE l'événement Classique automnale Dressage CDI1 se déroule du 4 au 6 septembre;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont est un site exceptionnel et contribue activement au développement des athlètes du Québec;

ATTENDU QUE les retombées économiques révèlent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de 57 700 \$ taxes incluses à l'organisme l'Association équestre Centaure responsable de la tenue de huit (8) événements équestres, le tout conditionnellement à ce que:

- la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont.

D'autoriser un soutien en services d'un montant maximal de 4 000\$ et selon la disponibilité du matériel.

D'autoriser les différents parcours de compétitions aux conditions suivantes :

- Que l'organisme obtienne l'ensemble des autorisations provenant des différents propriétaires et partenaires concernés;
- Que l'organisme avise obligatoirement la Ville de Bromont des changements apportés aux parcours avant la tenue de l'événement.

D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels de l'Association équestre Centaure en 2020 conditionnellement à ce que les documents imprimés et les communiqués de presse soient soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications de la Ville de Bromont avant impression et/ou diffusion.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense selon les modalités suivantes :

- Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de facture après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la Ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué suite à tenue du dernier événement prévu au calendrier annuel et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin du dernier événement.

ADOPTÉE

2020-03-148

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS ÉQUESTRES PRÉSENTÉS PAR HORSE TRIALS INC.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont accueille des événements équestres récurrents et d'envergure depuis 1976 tels que l'International Bromont, l'International d'attelage de Bromont, le Concours Complet (FEI) et les Jeux équestres du Québec;

ATTENDU QUE l'événement Concours Complet CCI se déroule du 5 au 8 juin;

ATTENDU QUE l'événement Petit Bromont se déroule le 13 juin;

ATTENDU QUE l'événement Bromont CCI et La Coupe des Nations se déroulent du 14 au 16 août;

ATTENDU QUE le Parc équestre olympique de Bromont est un site exceptionnel et contribue activement au développement des athlètes de l'industrie;

ATTENDU QUE les retombées économiques révèlent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements équestres;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de 22 300 \$ taxes incluses à l'organisme Horse Trials Inc., responsable de la tenue de trois (3) événements équestres, le tout conditionnellement à ce que:

- la Ville rembourse les factures déjà payées de l'organisme en relation avec cet événement, en priorisant les fournisseurs locaux de Bromont.

D'autoriser un soutien en services d'un montant maximal de 1 000\$ et selon la disponibilité du matériel.

D'autoriser les différents parcours de compétitions aux conditions suivantes :

- Que l'organisme obtienne l'ensemble des autorisations provenant des différents propriétaires et partenaires concernés.
- Que l'organisme avise obligatoirement la Ville de Bromont des changements apportés aux parcours avant la tenue de l'événement.

D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels de l'organisme Horse Trials Inc. en 2020 conditionnellement à ce que les documents imprimés et les communiqués de presse soient soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications de la Ville de Bromont avant impression et/ou diffusion.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense selon les modalités suivantes :

- Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de facture après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué suite à la tenue du dernier événement du calendrier annuel et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

ADOPTÉE

2020-03-149

SOUTIEN FINANCIER ET LOGISTIQUE AUX ÉVÉNEMENTS INVITATION BROMONT, CHAMPIONNAT JUNIOR INVITATION GRAHAM COOKE, CHAMPIONNAT FÉMININ MID-AMATEUR CANADIEN ET CHAMPIONNAT AMATEUR SENIOR FÉMININ ORGANISÉS PAR LA FÉDÉRATION GOLF QUÉBEC

ATTENDU QUE la ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE les retombées économiques révèlent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements de golf;

ATTENDU QUE le Golf Château-Bromont sera l'hôte en 2020 d'événements d'envergure qui feront briller la destination à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximal de 7 500 \$ taxes incluses à l'organisme Fédération Golf Québec, responsable de la tenue des tournois de golf se déroulant au Golf Château-Bromont en 2020. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de facture après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué suite à la tenue du dernier événement du calendrier et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin du dernier événement.

D'autoriser un soutien en services d'un montant maximal de 500\$ et selon la disponibilité du matériel.

D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels de la Fédération Golf Québec en 2020. Les documents imprimés et les communiqués de presse devront être soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications de la Ville de Bromont avant impression et/ou diffusion.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-150

SOUTIEN FINANCIER ET LOGISTIQUE POUR L'ÉVÉNEMENT BROMONT EN ART

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la Ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination;

ATTENDU QUE les retombées économiques engendrent un impact positif sur l'ensemble des commerçants et entreprises lors de la tenue des événements;

ATTENDU QUE la Ville soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements récréotouristiques;

ATTENDU QUE l'organisme Société Bromont en Art souligne la 22^e édition de l'événement Bromont en Art les 28, 29 et 30 août 2020;

ATTENDU QUE les activités reliées à l'événement auront lieu sur la rue Shefford et dans le Vieux-Village;

ATTENDU QUE la Ville a attribué une aide financière de 10 000 \$ ainsi qu'un soutien en services d'une valeur de 3 500\$;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'événement Bromont en Art du 28 au 30 août 2020 dans le Vieux-Bromont.

D'autoriser une contribution financière à l'organisme d'une valeur de 10 000 \$ taxes incluses à l'événement Bromont en Art. Un montant de 70 % de l'aide financière accordée sera versé sur présentation de facture après validation de celle-ci par le directeur du Service des finances de la Ville. Un second versement, équivalant à 30 %, sera alloué à la suite de l'événement et du dépôt du rapport final et des factures. Ce versement est conditionnel à la réception de ce rapport dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'événement.

D'autoriser une contribution financière supplémentaire de 1 000\$ pour la location de cabinets sanitaires dans le Vieux-Bromont.

D'autoriser une contribution en services d'une valeur maximale de 3 500 \$, qui devront toutefois faire l'objet d'une validation finale et être préalablement autorisés par les différents services concernés et le conseil, et ce, en respectant les recommandations émises par ceux-ci pour la tenue de l'événement.

D'autoriser l'installation de chapiteaux dans le Vieux-Bromont pour les artistes exposant dans le cadre du symposium Bromont en Art.

D'autoriser l'installation de chapiteaux sur le terrain de la place publique, si disponible, pour les artistes exposant dans le cadre du symposium Bromont en Art.

D'autoriser l'utilisation du parc John-Savage et des terrains adjacents le Centre Culturel St-John (CCSJ) pour la durée de l'événement.

D'autoriser un soutien des différents services municipaux lors de l'événement.

D'autoriser le passage d'un véhicule (navette, train et/ou d'une calèche) avec arrêt spécifique sur la rue Shefford; pour celle-ci à condition que le cheval soit muni d'une couche.

D'autoriser le stationnement aux lieux publics spécifiés (Stationnement Compton et Aréna de Bromont).

D'autoriser la présence d'une douzaine de VR dans le stationnement Compton pour la durée de l'événement.

D'autoriser l'autorisation la création d'œuvres artistiques en appliquant de la peinture non permanente sur les trottoirs et sur la rue Shefford dans le cadre de l'événement sous condition que la peinture soit un produit biodégradable.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de la Ville.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-151

**AUTORISATION ET CONTRIBUTION À L'ÉVÉNEMENT
CYCLISTE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont supporte la Fondation Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique met de l'avant que Bromont se positionne davantage comme destination vélo;

ATTENDU QUE le comité organisateur doit obtenir les autorisations nécessaires relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser aux cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau leur passage sur le territoire de Bromont selon les plans des parcours soumis avec escorte du service de police le 10 juillet 2020 conditionnellement aux recommandations du Service de Police de la Ville de Bromont et avec l'autorisation au préalable du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification du Québec.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles suivants, 2.05 rassemblement et utilisation de la voie publique, 5.01 bruits, 5.02 usage d'un système de son, le 10 juillet lors de la cérémonie d'arrivée du parcours du Courage au Centre National de cycliste de Bromont.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de la Ville afin de promouvoir auprès de la population la venue des cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau à Bromont.

ADOPTÉE

2020-03-152

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE À
L'ÉVÉNEMENT BROMONT BLUES & BBQ 2020**

ATTENDU QUE le plan de développement touristique de la ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu dans le Vieux-Bromont au gazebo de la Paroisse St-François-Xavier;

ATTENDU QUE lors de cet événement extérieur, il y a de la vente et consommation de boissons alcoolisées, présence d'un appareil de cuisson, présence de musique ou d'amplification sonore engendrant du bruit sur le site où se déroulent les activités et un impact sonore pour les lieux environnants;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'événement Bromont Blues & BBQ les 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août au gazebo de l'Église Saint-François-Xavier de 18 h à 20 h.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.02 vente et consommation de boissons alcoolisées, 2.09 tirages et collectes de fonds, 2.25 rassemblements, 2.26 spectacles de musique 5.01 bruits, 5.02 instruments producteurs de son, 5.07 instruments de musique, 8.02 appareils de cuisson les 2, 9, 16, 23, 30 juillet et 6 août au gazebo de l'Église Saint-François-Xavier de 14 h à 21 h.

D'autoriser un soutien logistique des différents services municipaux ainsi que le transport et le prêt de matériel de sécurité et de signalisation.

D'autoriser la promotion de l'événement dans les outils de communication de la Ville.

D'autoriser la Directrice au développement touristique, Marie Allaire, à signer et faire signer le protocole d'entente et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-03-153

**SOUTIEN LOGISTIQUE ET AUTORISATION DE
PAVOISEMENT ÉVÉNEMENTIEL AU VIEUX-BROMONT
DANS LE CADRE DES ÉPOUVANTABLES BROMONT**

ATTENDU QUE le plan de développement touristique recommande de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination, encourageant, par le fait même, la tenue d'événement au Vieux-Bromont;

ATTENDU QUE la tenue des Épouvantables Bromont bonifie l'offre touristique et favorise des retombées pour Bromont;

ATTENDU QU'une autorisation est requise pour l'installation de pavoisement événementiel dans le Vieux-Bromont et sur le terrain du parc John-Savage durant le mois d'octobre;

ATTENDU QUE le pavoisement événementiel permet d'augmenter la visibilité et le rayonnement de l'événement tout en créant une communauté animée pour la population et accueillante pour les visiteurs;

ATTENDU QUE les organisateurs de Tourisme Bromont demandent à la Ville une collaboration de la part des services concernés afin d'assurer le bon déroulement de l'activité;

ATTENDU QUE le soutien demandé sera réalisé dans le cadre des opérations courantes des services concernés;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.25 rassemblement, 2.09 concours et 4.03 affichages dans le Vieux-Bromont du 3 au 31 octobre au parc John-Savage et dans le Vieux-Bromont dans le cadre des Épouvantables Bromont.

D'autoriser l'installation de pavoisement événementiel au Vieux-Bromont dans le cadre des Épouvantables Bromont durant le mois d'octobre.

D'autoriser l'installation d'un jardin d'épouvantails au Vieux-Bromont durant le mois d'octobre.

D'autoriser le soutien et le prêt de matériel du Service des Travaux publics dans le cadre de l'événement.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2020-03-154

SOUTIEN À L'ÉVÉNEMENT DÉFI IBM 2020 5E ÉDITION

ATTENDU QUE la Ville de Bromont supporte les initiatives de type sportives qui implique la communauté et qui encourage les saines habitudes de vie pour favoriser un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Défi IBM a déposé une demande de soutien des services municipaux et un prêt de matériel de signalisation à la Ville de Bromont pour la tenue de l'événement les 17 et 19 septembre 2020 (en cas de pluie, reporté à une date ultérieure);

ATTENDU QUE des dérogations au Règlement 923-2006 sur les nuisances sont demandées les 17 et 19 septembre 2020 (en cas de pluie, reporté à une date ultérieure) pour l'utilisation de la voie publique et la piste cyclable;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le soutien des services municipaux (Service de Police, Travaux publics) ainsi que le prêt de matériel de signalisation pour la tenue du Défi IBM les 17 et 19 septembre 2020 (en cas de pluie, reporté à une date ultérieure).

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant l'article 2.25, rassemblement, utilisation de la piste cyclable et de la voie publique sur le Boulevard de l'aéroport et rue du Ciel les 17 et 19 septembre 2020 (en cas de pluie, reporté à une date ultérieure).

D'autoriser un soutien en services d'un montant de 375 \$ et selon la disponibilité du matériel.

D'autoriser l'utilisation d'une section de la piste cyclable La Villageoise (Boulevard de l'Aéroport) par les participants et d'installer des points de ravitaillements lors de l'événement.

D'autoriser la promotion de l'événement dans les outils de communication de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-155

**AUTORISATION DE PASSAGE DE LA PARADE DU CLUB DE
CHASSE À COURRE DE MONTRÉAL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements de type sportifs;

ATTENDU QUE des dérogations au Règlement 923-2006 sur les nuisances sont demandées le 11 octobre 2020 pour l'utilisation de la voie publique;

ATTENDU QUE le Club de chasse à courre de Montréal est le promoteur de cette activité équestre;

ATTENDU QUE les différentes autorisations et contributions sont conditionnelles à ce que Club de chasse à courre de Montréal fournisse la preuve à la Ville que l'ensemble des exigences sont rencontrées en matière d'assurance;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le passage d'une parade de chasse à courre dans les rues de Bromont organisé par le Club de chasse à courre de Montréal le 11 octobre 2020 conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- Le Club de chasse à courre de Montréal devra détenir l'ensemble des assurances requises afin de couvrir l'événement, dont une assurance responsabilité civile suffisante d'un montant minimal de 5 000 000 \$.
- Le Club de chasse à courre de Montréal devra coassurer la Ville à ses frais en assurance responsabilité civile.
- Le Club de chasse à courre de Montréal devra fournir à la Ville son certificat d'assurance responsabilité civile.
- Le Club de chasse à courre de Montréal devra s'assurer que la voie publique soit nettoyée après la tenue de l'activité équestre.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant l'article 2.25, rassemblement, utilisation des sentiers, utilisation de la voie publique pour le passage d'une parade de chasse à courre dans les rues de Bromont organisé par le Club de chasse de courre de Montréal le 11 octobre 2020.

De permettre que l'application de certains articles du Règlement numéro 1024-2015 sur les animaux soit suspendue afin de permettre le passage d'une parade de chasse à courre dans les rues de Bromont : la présence des chiens venant de l'extérieur sans médaille (article 4.1), sans laisse (article 4.7), galoper sur la propriété publique (article 4.23), circuler à cheval dans un parc ou sur la piste multifonctionnelle (article 5.4).

D'autoriser la promotion de l'événement dans les outils de communication de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-156

**AUTORISATION ET SOUTIEN AU TOUR DU LAC BROME
MERRELL 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QU'UN départ sur le territoire de Bromont aura lieu le 20 juin 2020, et que plusieurs centaines de coureurs suivront un circuit panoramique de 22,2 km jusqu'au Lac Brome;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue du Tour de Lac Brome Merrell sur le territoire de la Ville de Bromont le 20 juin 2020.

D'autoriser le soutien du Service de Police de Bromont afin d'assurer la sécurité des coureurs à la sortie du stationnement de Bromont, montagne d'expériences lors du départ des coureurs dans le cadre du Tour de Lac Brome Merrell.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-157

**AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT
CYCLISTE LE GRAN FONDO DES CANTONS-DE-L'EST
2020**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se positionne comme une destination vélo;

ATTENDU QUE le Gran Fondo des Cantons-de-l'Est sera tenu sur les routes des Cantons-de-l'Est et sur le site de Bromont, montagne d'expériences le 7 juin 2020 selon les plans des parcours soumis;

ATTENDU QU'aucune problématique particulière n'a été rapportée dans les éditions antérieures et que les conditions d'émissions de l'autorisation ont toujours été respectées;

ATTENDU QUE le Gran Fondo des Cantons-de-l'Est ne demande aucune aide financière;

ATTENDU QUE le Gran Fondo des Cantons-de-l'Est demande l'autorisation d'une présence d'un agent de police sur le lieu des départs le 7 juin 2020 afin de rappeler aux cyclistes l'application et le respect du Code de la sécurité routière;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles suivants, 2.05 rassemblement et utilisation de la voie publique entre 9 h et 16 h le dimanche 7 juin 2020.

D'autoriser le passage des groupes cyclistes selon les plans des parcours soumis.

D'accorder la présence d'un policier sur le lieu des départs le 7 juin 2020 afin de rappeler aux cyclistes l'application et le respect du Code de la sécurité routière.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2020-03-158

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE À
L'ÉVÉNEMENT DU GRAND DÉFI DE GRANBY**

D'autoriser le parcours conditionnellement aux recommandations du Service de Police de la ville de Bromont et avec l'autorisation au préalable du

Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification du Québec;

D'autoriser un soutien logistique des services municipaux lors de l'événement si nécessaire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se positionne comme une destination vélo;

ATTENDU QUE le Grand Défi de Granby ne demande aucune aide financière;

ATTENDU QUE le Grand Défi de Granby demande l'autorisation d'une présence d'un agent de police lors du passage des cyclistes le 24 mai 2020;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le passage de l'événement du Grand défi de Granby sur le territoire de Bromont le dimanche 24 mai conditionnellement à l'obtention du certificat d'assurance responsabilité selon les conditions habituelles.

D'autoriser le parcours conditionnellement aux recommandations du Service de Police de la ville de Bromont et avec l'autorisation au préalable du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification du Québec.

D'autoriser un soutien logistique des services municipaux lors de l'événement.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.25 rassemblement, utilisation de la voie publique, 5.01, 5.02 bruits, le dimanche 24 mai sur le territoire de Bromont.

D'autoriser la promotion de l'événement dans les outils de communication de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-159

APPUI À LA PROMOTION AUX ÉVÉNEMENTS PRO AM DU VILLAGE ET AU CHAMPIONNAT SENIOR DE LA PGA DU CANADA

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le PRO AM du Village se déroule le 23 juillet 2020;

ATTENDU QUE le Championnat senior de la PGA du Canada se déroule du 4 au 7 août 2020;

ATTENDU QU'une autorisation doit être demandée à la municipalité pour l'installation de panneaux promotionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser un appui à la promotion dans le cadre des événements PRO AM du Village (23 juillet 2020) et du Championnat senior de la PGA du Canada (4 au 7 août 2020) qui se déroulent au Club de golf Vieux Village.

D'autoriser l'installation de panneaux publicitaires sur le territoire de Bromont. Les enseignes devront être préautorisées par le Service des communications de la Ville de Bromont.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-160

AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE À L'ÉVÉNEMENT XTERRA BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

ATTENDU QUE le soutien aux événements apportera des retombées économiques touristiques et commerciales dues à l'achalandage créé;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Corporation des événements multisports (OBNL) organise une journée d'accueil et de reconnaissance des parcours le samedi 13 juin 2020;

ATTENDU QUE la Corporation des événements multisports (OBNL) organise un triathlon au lac Bromont et dans les sentiers municipaux le dimanche 14 juin 2020;

ATTENDU QUE la Corporation des événements multisports (OBNL) est membre de Triathlon Québec comme organisateur d'événements;

ATTENDU QUE la Corporation des événements multisports (OBNL) a présenté un cahier des charges, un plan des mesures d'urgence et un plan de signalisation conforme aux exigences demandées par les services concernés et le conseil;

ATTENDU QU'une autorisation doit être demandée à la municipalité pour lancer la période des inscriptions pour l'édition du XTERRA Bromont 2021;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'événement XTERRA Bromont le samedi 13 juin entre 9 h et 19 h et dimanche 14 juin de 7 h à 15 h à la plage municipale du lac Bromont, le stationnement adjacent et dans les sentiers municipaux.

D'autoriser l'utilisation exclusive de la plage municipale du lac Bromont et du stationnement adjacent pour la durée de l'événement.

D'autoriser les différents parcours de course à pied et de vélo de montagne aux conditions suivantes :

- Que l'organisme obtienne l'ensemble des autorisations provenant des différents propriétaires et partenaires des terrains;
- Que l'organisme avise obligatoirement la Ville de Bromont des changements apportés aux parcours avant la tenue de l'événement.

D'autoriser l'utilisation de certains sentiers du réseau de la montagne le dimanche 14 juin entre 9 h 30 et 13 h 30.

D'autoriser l'utilisation exclusive de certains sentiers du réseau de la montagne le dimanche 14 juin entre 10 h et 12 h afin de maximiser la sécurité des participants et des utilisateurs.

D'autoriser la fermeture de la rue St-Rémi le dimanche 14 juin entre 7 h et 14 h.

D'autoriser la fermeture de la rue Frontenac entre le chemin De Gaspé et la rue Du Rocher le dimanche 14 juin entre 7 h et 14 h.

D'autoriser un support logistique au comité organisateur par le personnel de la Ville et le prêt de matériel.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.02 vente et consommation de boissons alcoolisées, 2.25 rassemblements, utilisation de la voie publique et certains sentiers municipaux, 2.27 usage d'un véhicule tout terrain conditionnelle à l'autorisation des différents partenaires et propriétaires concernés, 5.01 bruits, 5.02 instruments producteurs de son, 8.02 appareils de cuisson le 13 juin (inclus le montage/démontage) à la plage municipale du lac Bromont, du stationnement adjacent et les sentiers municipaux entre 9 h et 19 h.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.02 vente et consommation de boissons alcoolisées, 2.25 rassemblements, utilisation de la voie publique et certains sentiers municipaux, 2.27 usage d'un véhicule tout terrain dans conditionnelle à l'autorisation des différents partenaires et propriétaires concernés, 5.01 bruits, 5.02 instruments producteurs de son, 8.02 appareils de cuisson le 14 juin (inclus le montage/démontage) à la plage municipale du lac Bromont, du stationnement adjacent et les sentiers municipaux entre 7 h et 15 h.

D'autoriser le lancement de la période des inscriptions à l'événement XTERRA Bromont 2021, conditionnellement à l'acceptation du cahier des charges incluant les plans de sécurité, de signalisation, de communication et des parcours par les services concernés et le conseil.

D'autoriser la promotion de l'événement dans les outils de communication de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-161

SOUTIEN LOGISTIQUE ET APPUI À LA PROMOTION À L'ÉVÉNEMENT LES ATELIERS VERTS ORGANISÉ PAR LES FLEURONS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la ville de Bromont sera l'hôte d'une journée Les Ateliers Verts le 14 avril au Centre culturel St-John;

ATTENDU QU'un soutien logistique et le prêt du Centre culturel St-John sont demandés par l'équipe Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir la prestation de services de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser un soutien logistique et un appui à la promotion à l'organisme Les Fleurons du Québec concernant la tenue de la journée Les Ateliers Verts au Centre culturel St-John le 14 avril prochain.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville.

ADOPTÉE

2020-03-162

**APPUI À LA RÉALISATION DU PROJET DE
CONSTRUCTION DU CENTRE DE TENNIS ET DE SANTÉ
BROMONT**

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif Centre de tennis et de santé Bromont souhaite construire une infrastructure sportive, culturelle et récréative, soit un centre de tennis et de santé;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont accueille avec beaucoup d'enthousiasme ce projet et qu'elle considère qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens d'appuyer le projet;

ATTENDU QUE ce projet répond aux valeurs et objectifs de la ville de Bromont en matière de saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE l'organisme Centre de tennis et de santé Bromont souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer l'organisme Centre de tennis et de santé Bromont dans la réalisation de son projet de construction sur son territoire.

D'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

ADOPTÉE

2020-03-163

**ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR PRÉVENIR
ET CONTRER LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL ET
PROMOUVOIR LA CIVILITÉ**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après «LNT») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a adopté en 2005 une politique pour contrer le harcèlement psychologique et que des modifications ont été apportées et adoptées en mars 2010 afin d'y inclure la notion de harcèlement sexuel;

ATTENDU QUE Ville de Bromont s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE Ville de Bromont entend modifier sa politique afin de mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE Ville de Bromont ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la présente politique afin de prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité.

D'abroger la politique pour contrer le harcèlement psychologique adoptée le 5 décembre 2005 par la résolution 2005-12-629, ainsi que sa modification adoptée le 1^{er} mars 2010 par la résolution 2010-03-106.

ADOPTÉE

2020-03-164

**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT
ENTRE VILLE DE BROMONT ET LE CENTRE NATIONAL DE
CYCLISME DE BROMONT ET OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE POUR LA PATROUILLE DES SENTIERS DANS
LE PARC DES SOMMETS**

ATTENDU QUE le CNCB répond aux exigences de patrouilleurs en sentiers;

ATTENDU QUE l'entente de servitude 3 saisons avec Bromont, montagnes d'expériences, engage la Ville à fournir un service de patrouille entre le 15 mai et le 15 novembre 2020 dans la servitude 3 saisons;

ATTENDU QUE le CNCB offrira un local et un poste de travail pour les patrouilleurs;

ATTENDU QUE l'entente se termine à la fin novembre 2020;

ATTENDU QUE le matériel fourni aux patrouilleurs demeure la propriété de la Ville et devra être remis à la fin de l'entente;

ATTENDU QUE le CNCB, par le biais d'une entente et d'une aide financière de 36 600 \$, taxes incluses, offrirait un service de patrouille dans le parc des Sommets;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat entre Ville de Bromont et le CNCB et d'octroyer une aide financière de 36 600 \$, taxes incluses, pour la patrouille des sentiers dans le parc des Sommets.

D'autoriser Éric Sévigny, directeur général, à finaliser les modalités de l'entente et à signer au nom de la Ville de Bromont.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-165

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ
D'ENTENTE DE GOUVERNANCE DU PARC DES SOMMETS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a, par la résolution 2019-09-647, nommé l'organisme les Amis des sentiers responsables de la gestion du parc des Sommets;

ATTENDU QU'afin d'encadrer les activités et responsabilités de l'organisme et de la Ville, une entente de gouvernance doit être rédigée;

ATTENDU QUE le rôle du comité est d'encadrer l'organisme et la Ville dans la mise en oeuvre de l'entente de gouvernance;

ATTENDU QUE la négociation des termes de l'entente entre les parties prenantes assurera une bonne compréhension du mandat et des responsabilités de chacun;

ATTENDU QUE les membres du comité d'entente de gouvernance ont l'expérience pour mener à terme le mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création du Comité d'entente de gouvernance du Parc des Sommets et de nommer à titre de représentants du comité les membres suivants :

- Annie Cabana, chargée de projet du parc des Sommets et responsable des sentiers à la Ville de Bromont;
- Ève-Marie Préfontaine, greffière adjointe à la Ville de Bromont;
- Paul Bédard, juge à la retraite et ancien membre de la table de concertation;
- Charles-Antoine Robitaille, membre du CA des Amis des sentiers;
- Michel Matteau, président des Amis des sentiers;
- Réal Brunelle, conseiller municipal;
- Jacques Lapensée, conseiller municipal.

ADOPTÉE

2020-03-166

**OFFRE DE VENTE AMENDÉE – VENTE D'UNE PARTIE DU
LOT 2 928 587, CADASTRE DU QUÉBEC (RUE RONALDS)**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot numéro 2 928 587 situé à l'extrémité sud-ouest de la rue Ronalds;

ATTENDU QU'une offre d'achat d'immeuble datée du 28 septembre 2017 en faveur de Unither Bioélectronique inc. a été ratifiée par la résolution numéro 2017-10-741 adoptée par le conseil municipal le 2 octobre 2017;

ATTENDU QUE la période d'examen prévue à l'offre d'achat a été prolongée à plusieurs reprises pour compléter la vérification diligente, mais aussi pour s'adapter aux délais impartis par les deux démarches initiées par la Ville pour l'obtention de certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE l'offre d'achat d'immeuble, amendée et mise à jour, est toujours profitable pour la Ville, tant pour son prix que pour le type d'activité projetée et des ramifications qui en découleront en ce qui a trait à la grappe industrielle aéronautique et à la mobilité électrique;

ATTENDUE QUE la demande des acquéreurs de prolonger certains délais prévus à l'offre de vente pour une période additionnelle de six (6) mois, reportant ainsi la fin de la période d'examen au 31 août 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De ratifier l'offre d'achat d'immeuble amendée et mise à jour signée par le maire et le directeur général, pour et au nom de Ville de Bromont, par monsieur Avi Halpert, représentant de Unither Bioélectronique inc. ainsi que par madame Sylvie Beauregard, représentante de la RARCE, et d'autoriser l'exécution de ses obligations prévues à cette offre d'achat d'immeuble amendée et mise à jour.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires relatifs à une prolongation de délai de l'offre d'achat d'immeuble amendée et mise à jour et à la vente dudit lot.

ADOPTÉE

2020-03-167

**CRÉATION ET NOMINATION À UN POSTE DE CAPITAINÉ
AU SUPPORT OPÉRATIONNEL, AU STATUT TEMPS
PARTIEL, POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Lagacé partage déjà son horaire depuis un an à titre de coordonnateur de la sécurité incendie et de "lieutenant-cadre" du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le poste de "lieutenant" appartient à l'accréditation syndicale et est décrit dans la convention collective;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Lagacé a déjà un poste-cadre contractuel pour la Ville de Bromont et qu'il répond aux exigences des tâches de support aux opérations du service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De créer un nouveau poste de capitaine au support opérationnel, sous un statut temps partiel, pour le service de sécurité incendie.

De nommer Monsieur Jean-Philippe Lagacé à ce poste et que cette nomination soit effective à l'approbation du conseil municipal.

ADOPTÉE

2020-03-168

**MODIFICATION D'UN STATUT PERMANENT À TEMPS
COMPLET POUR CELUI DE PERMANENT À TEMPS
PARTIEL ET APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE**

ATTENDU QUE Mme Angèle Corriveau a fait une demande de réduction d'horaire à 3 jours /semaine;

ATTENDU QUE le service des travaux publics comblera le poste de secrétaire au statut permanent à temps complet;

ATTENDU QUE le budget prévoit une ressource et demie pour la fonction de secrétaire;

ATTENDU QU'une lettre d'entente a été signée entre la salariée, le syndicat des employés municipaux et l'employeur;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le statut d'emploi de permanent à temps complet pour celui de permanent à temps partiel pour Mme Angèle Corriveau.

D'entériner la lettre d'entente intervenue entre la salariée, le syndicat des employés municipaux et la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2020-03-169

**ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2020 DES
EMPLOYÉS STAGIAIRES**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver les salaires non conventionnés et/ou non contractuels;

ATTENDU QUE la grille salariale est conforme aux normes de gouvernance et de saine gestion des ressources financières tout en tenant compte du marché;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la grille salariale des stagiaires pour l'année 2020, tel que proposée en annexe.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-170

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AU POSTE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE monsieur Éric Sévigny a été nommé directeur général en date du 20 mars 2017;

ATTENDU QUE la période d'essai de six (6) mois a été complétée en 2017, et ce, à l'entière satisfaction de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer monsieur Éric Sévigny au poste de directeur général pour la durée de son nouveau contrat, soit jusqu'au 20 mars 2023, et que monsieur Sévigny soit assujéti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres réguliers de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONCERNANT LE PROJET DE
RÈGLEMENT 1037-16-2020**

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU
POTABLE 2018**

N.M.

**DÉPÔT DU PLAN CONCERTÉ D'AMÉLIORATION DE LA
SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA MRC DE BROME-
MISSISQUOI - 2020-2023**

N.M.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF
DE LA FAMILLE DE BROMONT DU 12 FÉVRIER 2020**

N.M.

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE CIRCULATION
DU 6 FÉVRIER 2020**

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA TABLE DE
CONCERTATION DU 19 FÉVRIER 2020**

2020-03-171

RATIFICATION D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE

ATTENDU la fin du contrat de l'employé portant le numéro de matricule 0762 entériné par la résolution portant le numéro 2019-10-706;

ATTENDU les recommandations de nos procureurs pour l'établissement des modalités de l'entente hors cour pour mettre un terme aux recours;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties le 4 février 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner, selon les recommandations du procureur représentant la Ville de Bromont, la transaction quittance intervenue entre les parties le 4 février 2020 et signée par le directeur général.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-03-172

**MESURE DISCIPLINAIRE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL,
MATRICULE #0692**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été avisés de la décision prise par le directeur général d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé portant le numéro de matricule 0692;

ATTENDU QU'une enquête interne a été complétée pour établir la mesure disciplinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'imposer à l'employé portant le numéro de matricule 0692, la mesure disciplinaire explicitée dans l'entente convenue.

ADOPTÉE

2020-03-173

**MESURE DISCIPLINAIRE POUR ENQUÊTE À UN EMPLOYÉ
MUNICIPAL, MATRICULE #0320**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été avisés, le 4 mars 2020 de la décision prise par le directeur général de

suspendre avec solde l'employé municipal portant le numéro de matricule 0320;

ATTENDU QU'une enquête administrative a été effectuée et qu'une ou des mesures disciplinaires seront imposées au terme de l'enquête le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la suspension avec solde de l'employé municipal portant le matricule 0320.

ADOPTÉE

2020-03-174

**MESURE DISCIPLINAIRE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL,
MATRICULE #0320**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été avisés de la décision prise par le directeur général d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé municipal portant le numéro de matricule 0320;

ATTENDU QU'une enquête interne a été complétée pour établir la mesure disciplinaire finale;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'imposer à l'employé portant le matricule 0320 la mesure disciplinaire convenue et de demander au directeur général de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés en l'informant de la décision du conseil.

ADOPTÉE

2020-03-175

**AUTORISATION DE LA 4E ÉDITION DU DÉJEUNER DU
DIRECTEUR**

ATTENDU QUE le service de police organisera le 20 avril 2020 la quatrième édition du Déjeuner du Directeur en collaboration avec le restaurant Mikes de Bromont;

ATTENDU QUE les profits de l'événement seront entièrement remis au Centre Marguerite Dubois;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service de police à tenir l'événement et d'utiliser à même son budget d'opération un montant maximal de 500\$ pour couvrir certaines dépenses.

D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels de l'événement. Les documents imprimés et les communiqués de presse devront être soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications et de la ville intelligente avant impression et diffusion.

D'autoriser la promotion de l'événement dans les outils de communication de la Ville.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

A.M.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1090-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 970 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 28 BOULEVARD DE L'AÉROPORT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Pierre Distilio donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement d'emprunt numéro 1090-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 970 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 28 boulevard de l'Aéroport pour l'aménagement d'un poste de police.

Ce même conseiller dépose le projet intitulé : « Règlement d'emprunt numéro 1090-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 970 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 28 boulevard de l'Aéroport pour l'aménagement d'un poste de police ».

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

- Remerciement de Monsieur Michel Rouillard
- Problématique de la terre qui déboule dans la rivière Yamaska, mention du décès de Monsieur Benoit Penelle et suggestion d'utiliser l'argent octroyé pour les sports équestres à d'autres fins comme la santé mentale, La Maison au Diapason et les personnes handicapées;

- Félicitations pour la conclusion de l'entente avec le CNCB et pour la patrouille dans les sentiers ainsi que quelques préoccupations par rapport à la phase 2 du projet Arborescence;
- Suivi sur le dossier de l'installation des feux de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte et de la rue du Diamant ainsi que du parc prévu dans le quartier Natura.

2020-03-176

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 21h06.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 avril 2020.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE